



# PROTOCOLE INTERMINISTÉRIEL DÉVELOPPANT LES LIENS ENTRE LA JEUNESSE, LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALE

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE



MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT



Le protocole renforçant le lien entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale est le 6<sup>e</sup> protocole signé dans ce domaine depuis 1982. Le précédent protocole, signé en 2012, a élargi l'enseignement de défense à l'enseignement supérieur.

Ce nouveau protocole intègre les évolutions apportées par la Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République, les développements de la réserve citoyenne de l'éducation et de la réserve militaire, opérationnelle et citoyenne et le plan gouvernemental de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

**Il revêt une importance particulière dans une situation qui exige le renforcement de la résilience nationale.** Il implique trois ministères : Défense, Éducation nationale - Enseignement supérieur et recherche, Agriculture agroalimentaire forêt) et incarne concrètement «les valeurs défense» auprès de la jeunesse et de la communauté éducative. Il concerne des champs nouveaux : recherche, mémoire, reconversion des militaires, lutte pour l'égalité des chances et contre le décrochage scolaire.

#### **Ce partenariat vise à obtenir des résultats tangibles dans quatre domaines :**

- ↘ Les connaissances, les compétences et les capacités attendues en matière de défense et de sécurité nationale des enseignants grâce à la formation initiale et continue ;
- ↘ Les connaissances, les compétences et les capacités attendues des élèves dans le cadre des programmes et en premier lieu du «socle commun» et la promotion des valeurs qui fondent l'esprit de défense et de sécurité nationale ;
- ↘ L'approfondissement de cet enseignement dans le cycle supérieur ;
- ↘ La reconnaissance et l'encouragement de l'engagement des jeunes, des enseignants et des autres personnels.

Les trinômes académiques, les «référénts enseignement de défense et de sécurité nationale» concourent, avec les autres réseaux liés à la défense et à la sécurité nationale, à la réalisation de ces objectifs.

#### **Le protocole est structuré en cinq axes :**

1. Renforcer l'enseignement de défense et la formation des enseignants ;
2. Développer les relations entre la défense et l'enseignement supérieur ;
3. Participer à la lutte contre le décrochage scolaire et contribuer à la détection des jeunes en difficulté de lecture ;
4. Favoriser le lien défense-jeunesse, l'égalité des chances et l'insertion professionnelle des jeunes ;
5. Favoriser la reconversion des militaires au sein du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il est adossé à des actions concrètes, lisibles, comme par exemple :

#### **AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT DE DÉFENSE**

- ↘ **Renforcer** l'enseignement de défense et sécurité nationale dans les programmes ;
- ↘ **Faire découvrir** le patrimoine culturel des armées (monuments, musées, écrits, audiovisuel, musique, sciences, lieux de mémoire) ;





- ↘ **Développer** les échanges entre les élèves, les enseignants et les militaires pour rendre concret l'enseignement de défense (visites de sites, projets pédagogiques, interventions dans le cadre de la réserve citoyenne) ;
- ↘ **Renforcer** le lien avec la recherche et l'enseignement supérieur, en développant notamment des unités d'enseignement à l'université et en intégrant les problématiques d'enseignement de défense dans les cursus universitaires.

### POUR L'INSERTION DES JEUNES

- ↘ **Amplifier et améliorer** la diffusion de l'information sur le plan d'égalité des chances (PEC) au plus près des populations concernées ;
- ↘ **Encourager** l'accès des jeunes de milieu défavorisé aux six lycées de la défense, d'une part aux places qui leur sont réservées dans le second cycle, d'autre part dans les classes préparatoires aux études supérieures (CPES) ;
- ↘ **Soutenir et développer** le dispositif des «classes de défense et de sécurité globales» (CDSG), partenariat qui unit dans le cadre d'un projet pédagogique un établissement scolaire - généralement un collège - et une unité militaire. Cette initiative, issue du monde enseignant, connaît un réel succès puisque 174 classes sont désormais concernées ;
- ↘ **Maintenir et développer** dans la mesure des possibilités le dispositif des «cadets de la défense», qui permet à des jeunes volontaires âgés de 14 à 16 ans de s'initier, au sein d'une unité militaire et dans un cadre de mixité sociale, aux valeurs citoyennes, à l'éthique et au vivre-ensemble au travers d'activités éducatives, ludiques et sportives ;

### POUR FACILITER LE LIEN ARMÉE-JEUNESSE, DANS UNE LOGIQUE DE RECRUTEMENT OU DE RECONVERSION

- ↘ **Introduire** le concept de la «formation par l'engagement» dans les cursus de formation initiale et formation continue du personnel des armées, quels que soient les grades et les spécialités ;
- ↘ **Permettre** une valorisation concrète de cet engagement par le service sur le terrain pour apporter de la reconnaissance à ceux qui mènent ces actions. Développer ainsi le nombre d'ambassadeurs des armées capables de donner des repères et des perspectives à ces jeunes ;
- ↘ **Développer** les liens avec des partenaires de la société qui voudront s'associer aux actions à réaliser (réserve, associations, fondations, entreprises etc...) et favoriser la formation par le service ;
- ↘ **Encourager** l'engagement par le service en intégrant des actions pour les jeunes au sein des programmes de formation du personnel militaire ;
- ↘ **Faire évoluer** les programmes de formation au commandement dans les écoles militaires en introduisant la possibilité de mener des projets valorisés au service de la jeunesse.

L'intérêt du protocole est d'agir sur les différents domaines du lien armée /nation : l'insertion des jeunes, l'enseignement de défense, la recherche, les passerelles de compétences entre les jeunes et les métiers proposés par le ministère de la défense.

Il propose en ce sens une approche transverse, pragmatique, davantage ancrée dans le milieu rural et professionnel à travers le réseau des établissements d'enseignement agricole.



# LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE REPOSE SUR UNE STRUCTURE DE GOUVERNANCE RÉNOVÉE

**1** comité de pilotage,  
présidé par les ministres ou  
leurs représentants.

**3** comités exécutifs  
thématiques portant sur l'enseignement  
de défense, l'insertion des jeunes,  
les passerelles professionnelles  
entre le milieu civil et militaire  
(emploi des jeunes et reconversion  
des militaires).